

Préparation et mise en œuvre des actions du PPG sur l'année 2026

Annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin du Bès, sur le territoire de la Communauté de communes « Hautes Terres de l'Aubrac »

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac, représenté par son Président, Bernard BASTIDE, dûment mandaté par le Comité syndical, et ci-après dénommé, le SMAG PNR Aubrac
d'une part,

Et

La Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac, représentée par son Président, Alain ASTRUC, dûment mandaté par son conseil communautaire, et ci-après dénommée CC HTA
d'autre part,

il a été exposé ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Ce document est une annexe à la convention cadre de partenariat établie entre la Communauté de communes Haute Terres de l'Aubrac et le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin du Bès et signée le 14 novembre 2019 (avenant n°2 de la convention)

Cette annexe opérationnelle pour la clôture du PPG du Bès précise les engagements de chacune des deux parties, en particulier les objectifs prévus pour 2026 et la participation financière attendue de la part de la Communauté de communes Haute Terres de l'Aubrac.

ARTICLE 2 : DÉTAIL DES ACTIONS PRÉVUES EN 2025 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les actions prévues en 2026 sur le territoire de la CC HTA ou à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, sont les suivantes :

- Suivi administratif du PPG;
- Rédaction et signature d'un avenant à la convention cadre
- Rédaction du bilan final du PPG

ARTICLE 3 : DÉTAIL DES MISSIONS DU SMAG PNR AUBRAC

Afin de mener à bien les actions programmées en 2026 (cf Article 2), le SMPAG PNR Aubrac assure :

- Le montage et suivi des dossiers de demandes de soldes.
- Le transfert des données du PPG (Diagnostics des cours d'eau, précédentes tranches de travaux, conventionnement etc...)
- La rédaction d'un rapport synthétique du bilan final du PPG (indicateurs etc)

ARTICLE 4 : ESTIMATION DU TEMPS PASSÉ ET CALENDRIER

L'ensemble des missions mentionnées à l'Article 3 représentent **8 jours de travail** assurés par Léa Bissière, chargée de mission Milieux aquatiques du SMAG PNR Aubrac, répartis comme suit :

	Nombre de jours
Suivi administratif du PPG (dépôt et gestion des demandes de soldes auprès de l'agence de l'eau, le département, la région et la communauté de commune, préparation des budgets 2026, préparation des délibérations PNR, rédaction du bilan du PPG)	8
TOTAL	8

Le calendrier de travail pour l'année 2026 est le suivant :

- Janvier 2026 : Corédaction et signature de l'annexe opérationnelle pour le premier semestre 2026.
- Février et Mars 2026 : Dépôt des dossiers de demandes de soldes auprès des différents financeurs et rédaction du bilan.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Pour permettre la mise en œuvre des actions programmées au premier semestre 2026, la Communauté de communes s'engage à :

- Communiquer sur les actions menées dans le cadre du PPG.
- Mobiliser les élus de son territoire pour faciliter la mise en œuvre des actions programmées.
- Couvrir l'autofinancement selon les modalités décrites à l'Article 6.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Afin de permettre la mise en œuvre des missions mentionnées à l'Article 2, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT
Financement des postes des agents PNR – Suivi administratif (partie HTA du bassin)	1 687.00 €
Forfait de frais salariaux (70€/jour travaillé)	560.00 €
TOTAL	2 247.00 €

RECETTES ATTENDUES	MONTANT
Aide Agence de l'eau (50% animation + forfait frais salariaux)	1 403.50 €
Reste à charge HTA	843.50 €

La contribution financière de Hautes-Terres pour la mise en œuvre des actions programmées en 2026 sera versée en une fois :

- Le solde après achèvement des missions.

Fait, pour valoir ce que de droit,
en double exemplaire, le

Le Président du Syndicat mixte
d'aménagement et de gestion du PNR de
l'Aubrac :

Bernard BASTIDE

Le Président de la Communauté de communes
Hautes Terres de l'Aubrac :

Alain ASTRUC